

Image not found or type unknown



Licenciement pr cause réelle et sérieuse

Par **skunky**, le **12/12/2008** à **16:27**

bonjour, rnje viens de me faire licencier pour cause réelle et sérieuse et a partir d'aujourd'hui je commence mon préavis (que je n'effectue pas) de 2 mois qui ce terminera donc le 12/02/09. rnma société n'existera plus a partir du 01/01/09 pour cause de changement d'employeur, donc deviendra une autre société. ce qui fait que les employés vont devoir changer de contrat. etant en préavis je me demandais si il ne devrait pas s'arreter au 01/01/09, puisque la société qui me licencie n'existera plus. rnmerci de votre aide